

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21/03/2025

Référence
D2025_04

Objet de la délibération
Vote supplémentaire de subventions accordées pour l'année 2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
10	7	8

Date de la convocation
14/03/2025

Date d'affichage

Vote
A l'unanimité
Pour : 8
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture
Le :

Et

Publication ou notification du :

L'an 2025 et le vendredi vingt et un mars, à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi à la Mairie, sous la présidence de Madame Delphine BRUCHET, Maire.

Présents :

Mmes BRUCHET Delphine, VAPPEREAU Béatrice, DESFORGES Anne-Claire, SEVIN Nathalie,
MM. FLEUREAU Éric, BEDU Stéphane, MORGEAT Guillaume,

Excusé(e-s) : M STEIN Jean-Pierre (pouvoir à D Bruchet)

Absent(e-s) : M MALLET Jean-Yves, MARTIN Joseph

A été nommé(e) secrétaire : Mme VAPPEREAU Béatrice

Objet de la délibération : Vote pour l'octroi de nouvelles subventions communales accordées au titre de l'année 2025

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame Delphine BRUCHET, Maire, DELIBERE et VOTE pour l'octroi des subventions supplémentaires suivantes pour l'année 2025 aux associations ci-dessous :

- Pour l'ASELCO (Association sport et loisirs des communes de l'Outarvillois) compte 6 adhérents de notre commune : 300 €.
- Pour Gym GR (Association Janville Toury Gymnastique Rythmique) compte 2 adhérents de la commune de Tivernon : 100 €.
- Pour l'Association Sportive du Lycée Duhamel du Monceau (4 élèves issus de la commune participent dont 1 en championnat) : 200 €
- Pour La Fondation du patrimoine : 2€ par habitants (INSEE 2024 : 300 habitants) soit 600 €

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 26/03/2025
Le Maire
Delphine BRUCHET

